

COMMUNE DE ROSPIGLIANI

AVIS DE CRÉATION

DE TITRE DE PROPRIÉTÉ

Date de l'acte : 29 juillet 2024

Suivant acte reçu par Maître Emmanuel CELERI, notaire à AJACCIO (Corse du Sud) 3 cours Général Leclerc.

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil concernant :

Monsieur Jean Philippe Joseph Antoine **GUERRINI**, sans profession, demeurant à AJACCIO (20000) 10 Bis boulevard Lantivy Diamant II. Né à AJACCIO (20000), le 19 juillet 1983. Célibataire.

Et Monsieur Marc Xavier **GUERRINI**, professeur des Universités, demeurant à AJACCIO (20000) 10 Bis boulevard Lantivy Diamant II. Né à AJACCIO (20000), le 23 juin 1986. Célibataire.

Ils possèdent depuis plus de trente an joignant ainsi leur possession à celle de monsieur Ange GUERRINI, Monsieur Paul Louis Martin GUERRINI, Monsieur Guy Xavier GUERRINI, tous trois décédés.

Sur la commune de ROSPIGLIANI (20242) lieudit Colleto All'Aja, une maison d'habitation cadastrée B 51 pour 05a 85ca ainsi qu'une parcelle de terre cadastrée B 52 pour 03a 45ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession , sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Les opérations seront reçues en l'Etude du notaire soussigné dans un délai maximum de 3 mois à compter de la parution du présent avis.

Adresse mail de l'étude : rombaldi.formalites@notaires.fr